



**DISTRICT DE QUÉBEC**

www.scoutsdequebec.qc.ca  
22 Courcellette, Québec, Qc G1N 4T3  
418-529-8884 (105)

## **PROCESSUS DE NOMINATION DU CHEF DE GROUPE**

**Étape 1.** Le groupe doit informer le commissaire de district du nom de la personne approchée et intéressée à devenir chef de groupe.

**Étape 2.** Le commissaire de district rencontre le candidat. Lors de cette rencontre le commissaire explique au chef de groupe les rôles et mandats du chef de groupe. Le candidat s'engage à suivre la formation de chef de groupe.

**Étape 3.** Le commissaire se donne le droit d'émettre des réserves s'il juge que le(la) candidat(e) n'est pas apte à remplir les mandats ou de le refuser si il ne s'engage pas à entreprendre le processus de formation de chef de groupe.

**Étape 4.** Le commissariat, suivant la 1<sup>ière</sup> étape de formation obligatoire du chef de groupe, entérinera officiellement la nomination du nouveau chef de groupe.

**Étape 5.** Au premier conseil des chefs de l'année ( novembre ), les nouveaux chefs de groupe seront présentés officiellement.